



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Rôle des missions locales

Question écrite n° 11808

Texte de la question

M. Romain Daubié appelle l'attention de M. le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion sur le rôle des missions locales, service public territorialisé et partenarial de l'insertion des jeunes. Sur tout le territoire, les missions locales sont de véritables partenaires pour répondre aux besoins des jeunes, des entreprises et des territoires. Aussi, les élus locaux ont la crainte de voir certaines missions disparaître de leur champ d'action et souhaiteraient qu'une place et un rôle décisifs pour les élus du bloc communal soit garantie pour incarner les enjeux de leur territoire et mettre en place des stratégies territorialisées dans France Travail. En 40 ans d'accompagnement des jeunes vers l'emploi et l'autonomie, les missions locales ont acquis une expertise et un savoir-faire uniques. Dans le projet France Travail, elles souhaiteraient garder un rôle d'animateur des questions jeunesse et porter le contrat d'engagement jeunes afin de mettre fin à la mise en concurrence entre acteurs du service public et ouvrir une nouvelle ère propice à une meilleure coopération des membres du service public de l'emploi. Aussi, il souhaiterait des précisions sur les modalités du projet d'algorithme d'orientation en cours de discussions ; celui-ci est une source d'inquiétude pour les missions locales, qui craignent que les capacités de choix des jeunes soient niées.

Données clés

Auteur : [M. Romain Daubié](#)

Circonscription : Ain (2^e circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11808

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Travail, plein emploi et insertion

Ministère attributaire : [Travail, santé et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 octobre 2023](#), page 8751

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)